

sans but lucratif ou à caractère coopératif, que nous subventionnons à 100 p. 100... disons plutôt auxquelles nous avançons la totalité des capitaux, à un taux d'intérêt peu élevé.

M. Stanfield: Au moins vous êtes franc.

M. Danson: J'ai fait une erreur involontaire. Ce n'était qu'un lapsus, mais comme j'appartiens à un groupe qui dit la vérité, je me suis repris très rapidement. Il y a donc avance de la totalité des capitaux, remise de 10 p. 100, et aussi subvention de démarrage pouvant atteindre \$10,000, pour leur permettre de constituer leurs sociétés. En outre, nous leur fournissons l'assistance technique et les conseils. Enfin, dans les zones où le coût des terrains est très élevé et où 10 p. 100 ne serait pas suffisant, la Société centrale d'hypothèques et de logement achète les terrains pour le compte du gouvernement fédéral et les leur loue à un prix symbolique, afin que les loyers restent à la portée de la population.

Par l'intermédiaire de mon collègue le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), le ministère de ce dernier reçoit en outre une remise supplémentaire de 10 p. 100 pour encourager les groupes d'anciens combattants. Je pense qu'il s'agit là d'une mesure tout à fait particulière. Je ne connais pas d'autre pays qui se soit occupé de ses anciens combattants l'espace d'une génération après leur retour du combat. Il ne s'agit plus de jeunes et robustes guerriers partant avec leur jeune femme défricher une région neuve, pour la mettre en culture et y élever leurs enfants. Nos anciens combattants ont maintenant vieilli et ont d'autres besoins. Nous nous occupons donc plus spécialement de leurs besoins actuels. Je pense que les succursales de la Légion et les autres groupes d'anciens combattants ont mis sur pied, dans l'ensemble du pays, des programmes permettant aux anciens combattants d'obtenir à des conditions extrêmement avantageuses, des logements étudiés en fonction de leurs besoins. Et cela, en complément de l'aide fournie par le programme d'aide à l'acquisition d'une maison.

Le député de Winnipeg-Nord a dit également qu'il s'inquiétait beaucoup de la qualité par opposition à la quantité. Je ne pense pas que nous soyons contre l'une ni l'autre. En fait, l'une et l'autre sont des facteurs distincts de cette équation de la construction des logements. Je partage son intérêt et son inquiétude. C'est là évidemment la raison d'être de notre programme d'amélioration des quartiers, de notre programme d'aide à la revalorisation des habitations, et toutes ces études effectuées en ce domaine non seulement quant aux logements sociaux, mais aussi au développement communautaire, à l'implantation de nouvelles localités, et à la remise en valeur des centres-villes, ce qui est si important pour Winnipeg, la propre ville du député, où nous collaborons avec les deux autres niveaux de gouvernement dans l'espoir d'y améliorer ces éléments. Mais il nous faudrait en savoir encore beaucoup plus. Statistique Canada effectue présentement un relevé complet de la situation du logement pour le compte de la SCHL, de sorte que les données ainsi obtenues qui nous parviendront sous peu devraient nous bien renseigner sur les besoins actuels et futurs des Canadiens en matière de logement, ainsi que sur les normes d'habitation.

En outre, nous avons nos programmes témoins et nos programmes de développement, conçus en fonction des profils de peuplement dans les petites localités, comme je l'ai mentionné, dans les centres-villes et dans les localités

Les subsides

de banlieue. L'étude porte sur les innovations techniques, les services autonomes des unités, le recyclage des rebuts, des eaux vannes, des ordures...

M. Stanfield: La viande?

M. Danson:... sur les techniques de construction et la productivité, les possibilités autres que le logement, la polyvalence de certains logements, les nouvelles formules d'habitation et une plus grande souplesse dans la planification et la conception.

Une voix: Et les piscines?

M. Danson: A propos de conception, le député a fait allusion, aux concours de dessins de maisons organisés par la SCHL. Je n'ai pas, dans l'immédiat, de données précises concernant les concours de dessins de logements familiaux ou pour gagne-petit, mais, à mon avis, il s'agit non seulement d'une observation juste, mais encore d'une question dont j'ai discuté avec la direction de la société. Nous avons vu d'excellents dessins qui ont mérité des prix, mais qui ne touchaient pas assez le secteur du logement auquel nous accordons le plus d'importance. La société le reconnaît, car elle s'occupe de projets témoins réalisés ici même, à Ottawa, dans le but d'établir de nouvelles normes, d'offrir des logements de meilleure qualité, à meilleur compte.

Au cours de mon voyage en Europe, j'ai vu qu'on allouait un certain espace bien raisonnable aux familles qui achetaient un logement. L'espace alloué n'était pas conforme à nos normes, mais je crois que bien des jeunes familles seraient heureuses de pouvoir se le permettre. Il importe, à mon avis, de chercher à offrir quelque chose d'habitable à un prix abordable, pour permettre aux gens l'accès au marché du logement, comme propriétaires ou locataires. Je pense donc que nous devrions examiner ce qui a été fait dans certains des pays mentionnés par le député, que j'ai visités en compagnie de représentants de la Société et du ministère, et que nous devrions modifier leurs idées conformément à nos propres normes.

● (1440)

Dans certains cas, on avait les unités d'espace voulues, mais elles étaient conçues pour des conditions climatiques différentes des nôtres. Ailleurs, la densité et la hauteur étaient inacceptables pour nous. D'autres pays offraient des genres d'habitations qui seraient selon moi tout à fait impossibles à adapter au Canada, même si la planification en était bonne et même si ces habitations représentent peut-être une grande amélioration par rapport à ce qui se trouvait jusqu'à maintenant dans ces pays. Je ne crois pas cependant que nous devrions essayer de faire la même chose ici. Néanmoins, cette préoccupation était présente. Nous sommes conscients de ce problème et continuerons de l'être. Comme le député l'a suggéré, je ne serais pas fâché de passer l'été dans ces autres pays pour connaître leurs programmes. Je verrai quelles sont les tâches urgentes qui m'attendent...

M. Stanfield: Il vous a demandé de passer l'été à y réfléchir.

M. Danson: L'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) suggère que je passe l'été à y réfléchir. Ce n'est pas une mauvaise idée. L'un des aspects les plus frustrants de notre travail est de se demander si les idées que nous émettons parviennent jusqu'au public. Les gens qui visitent l'édifice se demandent peut-être aujourd'hui, en voyant les banquettes vides, où sont passés les députés.